# L'entretien de la chaudière est-il obligatoire?

## Notre réponse

**Oui.**

Si vous êtes locataire, vous devez prendre en charge l'entretien de la chaudière. Cela fait partie de votre **obligation générale d'entretien du logement**.
Cela signifie donc que si la chaudière tombe en panne à cause d'un manque d'entretien de votre part, vous devrez payer la réparation de la chaudière.

*Pour plus d'informations, voyez notre fiche "Qui doit payer la réparation de la chaudière?".*

## Références légales

- Articles 8, 14 1°,15 et 16 du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation
- Répartition des réparations, travaux et entretiens à charge du bailleur ou incombant au preneur (tableau non exhaustif)

## Documents type

Date de mise à jour: Lundi 01/09/25